



Pau, le 16 mars 2026

Protection sociale : adhérer !

Après la complémentaire santé, c'est maintenant la procédure concernant la **prévoyance** qui est lancée. L'adhésion à la partie prévoyance est d'une importance cruciale. Ces dernières semaines la permanence du SNES-FSU académique a traité de nombreux messages de collègues très inquiet-e-s pour leur situation financière à la suite de longs arrêts maladie : ces collègues n'ont manifestement pas de prévoyance ! Prendre un contrat prévoyance n'est pas seulement un **acte individuel** – j'assure ma couverture en cas de grave problème de santé – c'est aussi un acte de **solidarité collective** : je participe à soutenir les collègues plus âgé-e-s rencontrant de graves problèmes. De plus une adhésion massive de la profession au contrat collectif permettra à la FSU de peser et **négoier** un contrat plus protecteur et plus avantageux dans le futur.

En pratique, les agent-es reçoivent dans leur messagerie professionnelle un courriel les invitant à appeler le 09 72 72 16 17 pour prendre un rendez-vous téléphonique obligatoire. Lors de ce **rendez-vous** il faut exiger d'avoir les informations pour l'adhésion au **contrat collectif** de la prévoyance. Suivra la réception dans l'espace sécurisé MGEN d'un devis à signer en ligne. En outre il faudra avant le 30 avril résilier par simple courrier le **contrat** prévoyance **actuel**, pour celles et ceux en ayant un. Il y aura ainsi continuité dans la couverture.

Attention : lors de l'entretien téléphonique il vous sera demandé de vous connecter à votre espace adhérent.e MGEN, de téléverser un scan de votre carte d'identité (recto verso) et d'un RIB ainsi que d'indiquer votre revenu brut.

Carrières : pour l'ancienneté de corps

Hors classe

Début janvier, lors d'un groupe de travail au rectorat, le SNES-FSU a dénoncé l'utilisation de l'avis recteur comme premier critère de départage en cas d'égalité barème à la barre de promotion. En effet cette façon de procéder la revient à utiliser 2 fois l'avis pour classer les collègues : une première fois dans le barème, chaque avis correspondant à un nombre de points dans le barème hors-classe, et une seconde fois pour départager les collègues ayant le même barème. Le MEN s'était d'ailleurs étonné d'une telle façon de procéder, lorsque le SNES-FSU l'en avait informé. Le rectorat s'est engagé en janvier à faire une simulation portant sur la catégorie des certifié-es, en prenant comme critère de départage l'ancienneté de corps. L'objectif de cette simulation et d'apporter des éléments de comparaison entre les deux façons de procéder pour classe les collègues, pour éventuellement déboucher ensuite sur une modification de la règle actuellement utilisée par l'administration. A ce jour le SNES-FSU n'a eu aucun retour du rectorat sur le résultat de cette simulation.

Classe exceptionnelle

En décembre 2025 le MEN a présenté en CSA-MEN le bilan du volet carrière des Lignes Directrices de Gestion ministérielles. Il y est écrit que « *Les critères de départage inscrits dans les lignes directrices de gestion ministérielles doivent être strictement appliqués par les services déconcentrés pour l'accès à la classe exceptionnelle* ». Le SNES-FSU de l'académie de Bordeaux a dénoncé l'année dernière lors d'une audience carrière au rectorat, le fait que l'administration procède, pour les promotions à la classe exceptionnelle, à un équilibrage disciplinaire. Cet équilibrage disciplinaire permet à l'administration de passer outre le premier critère de départage, l'ancienneté de corps, et faire accéder à la classe exceptionnelle des agrégé-es des collègues devenu-es agrégé-es par liste d'aptitude récemment (2 ans dans les cas extrêmes !), au détriment de collègues ayant passé le concours il y a 20 ou 30 ans. Le **SNES-FSU** ré-interviendra à nouveau en amont de la campagne 2026 auprès du rectorat, et **demandera** en s'appuyant sur la phrase ci-dessus, la fin de ce **clientélisme** déguisé et l'application stricte du texte national.

Mutations intra-académiques : l'expertise du SNES-FSU

Le rectorat vient de publier tous les documents (circulaire et annexes) relatifs au mouvement intra-académique 2026. **Tout** est disponible sur la page mutation du **site internet** du SNES-FSU académique :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Intra-Academie-de-Bordeaux.html>

Sur cette même page vous trouverez le détail du dispositif d'**aide** aux mutations intra-académique du SNES-FSU : visioconférences mercredis **18 et 25 mars**, permanences, possibilité **pour les syndiqué-es** de prendre dans l'espace adhérent un **rendez-vous téléphonique** sur le créneau de son choix.

Créations-suppressions de postes : continuer de lutter !

Le CSA départemental sur les créations et suppressions de postes, qui devait se tenir vendredi 13 mars à 14h, après réunion du groupe de travail le matin même (!), a été **boycotté** à l'initiative de la FSU. Ce boycott exprime à la fois un mécontentement des organisations syndicales sur les conditions de travail – il n'est pas acceptable de faire le groupe de travail le matin même du CSA – et une nouvelle protestation contre l'exploitation de la baisse des effectifs par le gouvernement en vue de faire des économies, injustes socialement, inefficaces économiquement.. Le CSA de repli se tiendra mardi **17 mars** à 14h.

Le GT du matin, présidé par le secrétaire général de la DSDEN en l'absence du DASEN, a permis des **échanges** de qualité **avec l'administration** et les personnels de la division des moyens. La commande du rectorat de supprimer **27** postes dans le second degré dans notre département se traduirait désormais pas **16 suppressions** effectives (dont 10 mesures de carte scolaire), et la suppression de 11 autres équivalent temps plein.

Menaces sur les absences de droit

Dans sa quête permanente d'économies néo-libérales, le gouvernement envisage une attaque contre les autorisations spéciales d'absence (ASA). Plusieurs **mesures déléatoires** sont proposées. Les ASA pour maladie très grave du conjoint ou de la conjointe, seraient supprimées. Il y aurait création d'un plafond fixé à 12 ans pour les ASA garde d'enfant malade, et une réduction de 3 jours de ces ASA. Les ASA pour mariage ou PACS seraient réduites d'une journée. Le SNES-FSU et l'ensemble des organisations syndicales ont fait connaître leur très **vive opposition** à ce projet lors des 2 premières réunions sur ce sujet.

Formation syndicale Calendrier Stages

- Le vendredi 24 avril 9h30 au collège Pierre Emmanuel :

"Neurosciences : un discours néo-libéral", avec François GONON
Pour s'inscrire :

<https://fsusnuipp64.frama.space/apps/forms/s/j7TJMPDk2QHePxM5Ftm6WP4E>

- Le lundi 1er juin 9h30 au siège du S2 à Pau : Animer un S1 au sein de son établissement.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur votre espace adhérent.es > stages académiques. Cela sera également l'occasion de nous rencontrer et d'échanger.